2022 RAPPORT D'ACTIVITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence de Santé
Guadeloupe
Saint-Martin
Saint-Barthélemy

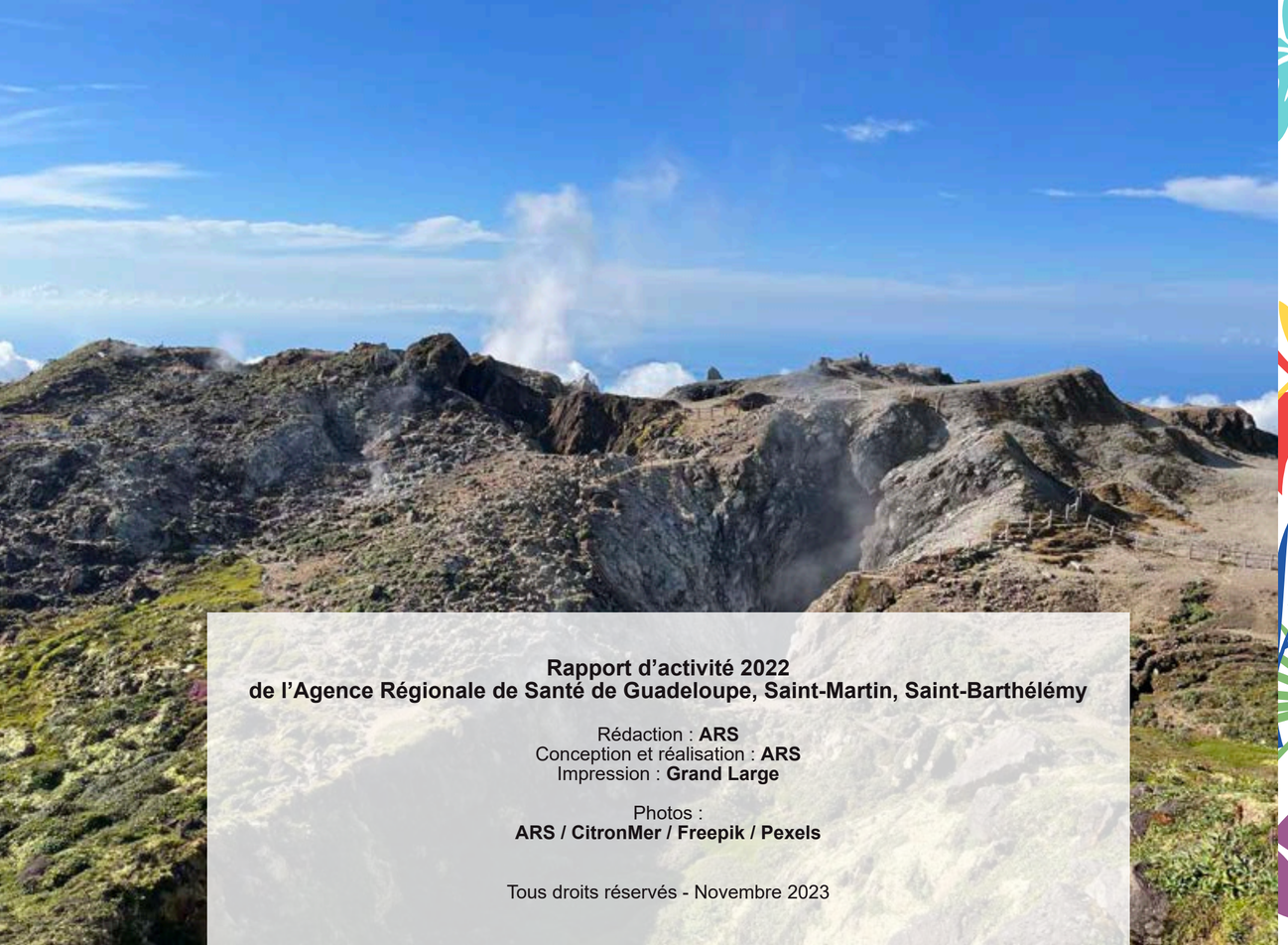

Rapport d'activité 2022
de l'Agence Régionale de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélémy

Rédaction : **ARS**
Conception et réalisation : **ARS**
Impression : **Grand Large**

Photos :
ARS / CitronMer / Freepik / Pexels

Tous droits réservés - Novembre 2023

LES SITES DE L'ARS

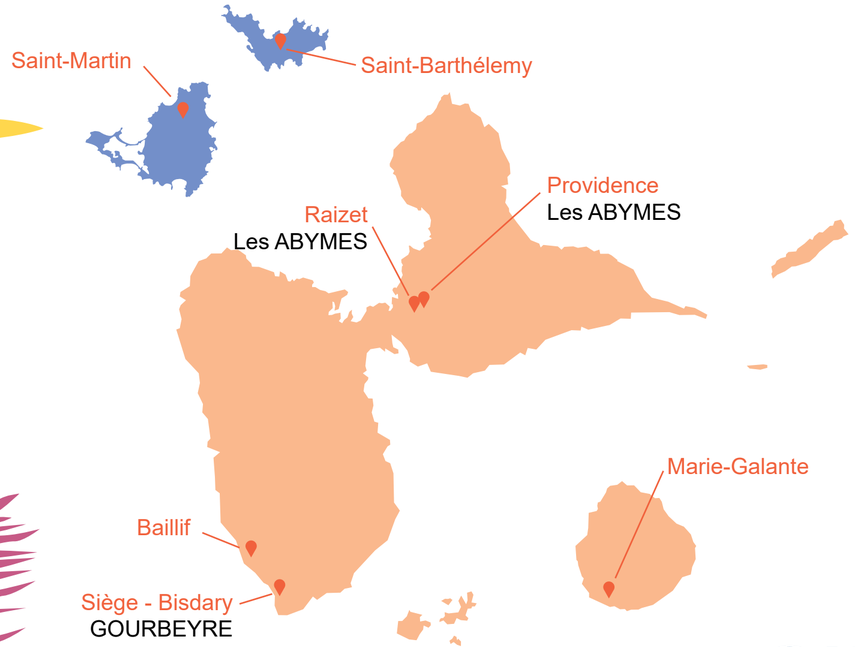

ars Agence de Santé
Guadeloupe
Saint-Martin
Saint-Barthélemy

SOMMAIRE

1 AGIR SUR LES PRINCIPAUX DÉTERMINANTS DES MALADIES CHRONIQUES, DES INCAPACITÉS ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE p 07

2 AMÉLIORER LA STRUCTURATION TERRITORIALE DES SOINS DE PROXIMITÉ EN DÉVELOPPANT LES PARTENARIATS p 15

3 RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ DES POPULATIONS VULNÉRABLES p 21

4 AMÉLIORER LA FLUIDITÉ ET LA PERTINENCE DES PRISES EN CHARGE p 25

5 AMÉLIORER LA SÉCURITÉ SANITAIRE p 29

6 PROMOUVOIR LES DÉMARCHES QVT ET RÉPONDRE AUX ATTENTES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ p 39

7 ACCROÎTRE L'EFFICIENCE DU SYSTÈME DE SANTÉ p 43

8 ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES USAGERS AU SYSTÈME DE SANTÉ p 55

9 IMPULSER L'EFFICIENCE INTERNE DES ARS p 59

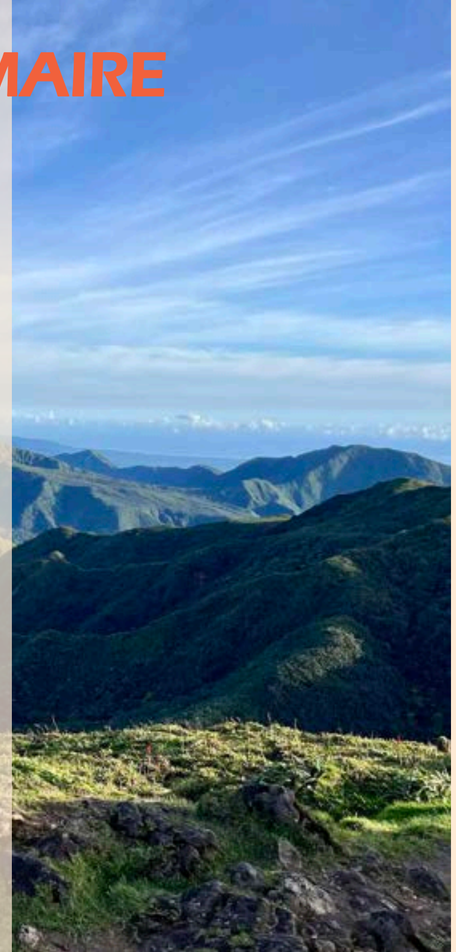

L'ÉDITO

« 2022 est l'année de mon arrivée à l'agence de santé de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, en tant que Directeur Général, succédant le 9 février 2022 à Madame Valérie DENUX.

2022 a vu se déployer un processus spécifique confié au comité d'accompagnement des professionnels de santé suspendus placé sous le pilotage du Préfet. A l'issue de ses travaux le 30 avril, 54 agents avaient obtenu une rupture conventionnelle, engagé une reconversion ou, pour ceux des professionnels libéraux, bénéficié d'un versement forfaitaire.

2022 signe également la reprise des activités de l'ARS dans leur ensemble, la fin de l'état d'urgence sanitaire liée au COVID le 31 juillet, le passage de cette infection au stade endémique témoignant de la persistance de la circulation de nouveaux variants du SARS-CoV2, notamment sur le territoire Guadeloupéen, et la cessation de l'activité de la plateforme RIPOSTE qui a aidé nos concitoyens à passer le cap de cette pandémie.

Cette crise sanitaire s'éloignant, nous avons redouté l'impact de « Monkey Pox » ; fort heureusement les quelques cas qui sont survenus ont été parfaitement gérés par les professionnels de santé des territoires concernés.

Les directions d'administrations centrales, sous la coordination du Secrétaire Général des Ministères Sociaux, ont poursuivi les dialogues stratégiques avec chaque ARS, dont la nôtre.

Avec mon Comité de Direction, j'ai pris le parti de rapporter prioritairement ici le bilan 2022 de la mise en œuvre et des résultats des 9 objectifs du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui lie l'agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy au Ministre de la Santé et de la Prévention.

- Agir sur les principaux déterminants des maladies chroniques, des incapacités et de la perte d'autonomie
- Améliorer la structuration territoriale des soins de proximité en développant les partenariats
- Réduire les inégalités sociales de santé des populations vulnérables
- Améliorer la fluidité et la pertinence des prises en charge
- Améliorer la sécurité sanitaire
- Promouvoir les démarches de qualité de vie au travail et réponde aux attentes des professionnels de santé
- Accroître l'efficience du système de santé
- Accroître la participation des usagers du système de santé
- Impulser l'efficience interne de l'ARS

Bien sûr notre action ne s'est pas résumée aux résultats de ces objectifs énoncés plus haut, et si le présent rapport illustre grandement notre activité 2022 il n'est pas non-plus exhaustif. Nous avons collectivement beaucoup travaillé et avons poursuivi la politique de prévention si importante pour la Guadeloupe et les Îles du Nord, lancé les travaux de prévention du suicide (3114 et Vigilans) et renforcé l'accompagnement des acteurs de la santé mentale.

L'arrêté qui porte création du DAC Guadeloupe et Îles du Sud a été pris et une équipe gériatrique de territoire – incluant Saint-Martin et Saint-Barthélemy - a également été créée.

Le dialogue avec les professionnels de santé a facilité l'actualisation de l'arrêté fixant le zonage des médecins, la revalorisation de la Permanence Des Soins Ambulatoires et les travaux relatifs à la mise en place du Service d'Accès aux Soins.

Pour faire face aux grosses tensions sur les ressources médicales et soignantes, nous avons signé 11 nouveaux Contrats de Début d'Exercice (CDE) avec de jeunes médecins.

Nous avons finalisé les appels à projets pour la création d'un Institut Médico-Educatif et d'une Maison d'Accueil Spécialisée dans les Iles du Nord, offre médico-sociale qui y manquait cruellement.

Toutes les équipes de l'ARS entendent bien poursuivre leur engagement en faveur de la santé des habitants de nos territoires. De beaux et grands chantiers marqueront 2023 :

- Une actualisation des offres de santé et de l'expression des besoins des populations qui sera apportée dans le SRS et le PRAPS arrêtés en novembre ;
- La réussite du démarrage de la 4ème année de médecine à la rentrée de septembre ;
- et la poursuite de la construction du nouveau CHU avec un délai de livraison qui devrait pouvoir être maîtrisé.

Ce rapport illustre l'étendue du champ d'action de l'agence, la multiplicité de ses interventions, et les immenses chantiers auxquels, avec tous nos partenaires, nous devons nous atteler pour faire avancer la Santé pour Tous en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Je vous en souhaite bonne lecture. »

Mr Laurent LEGENDART
Directeur Général

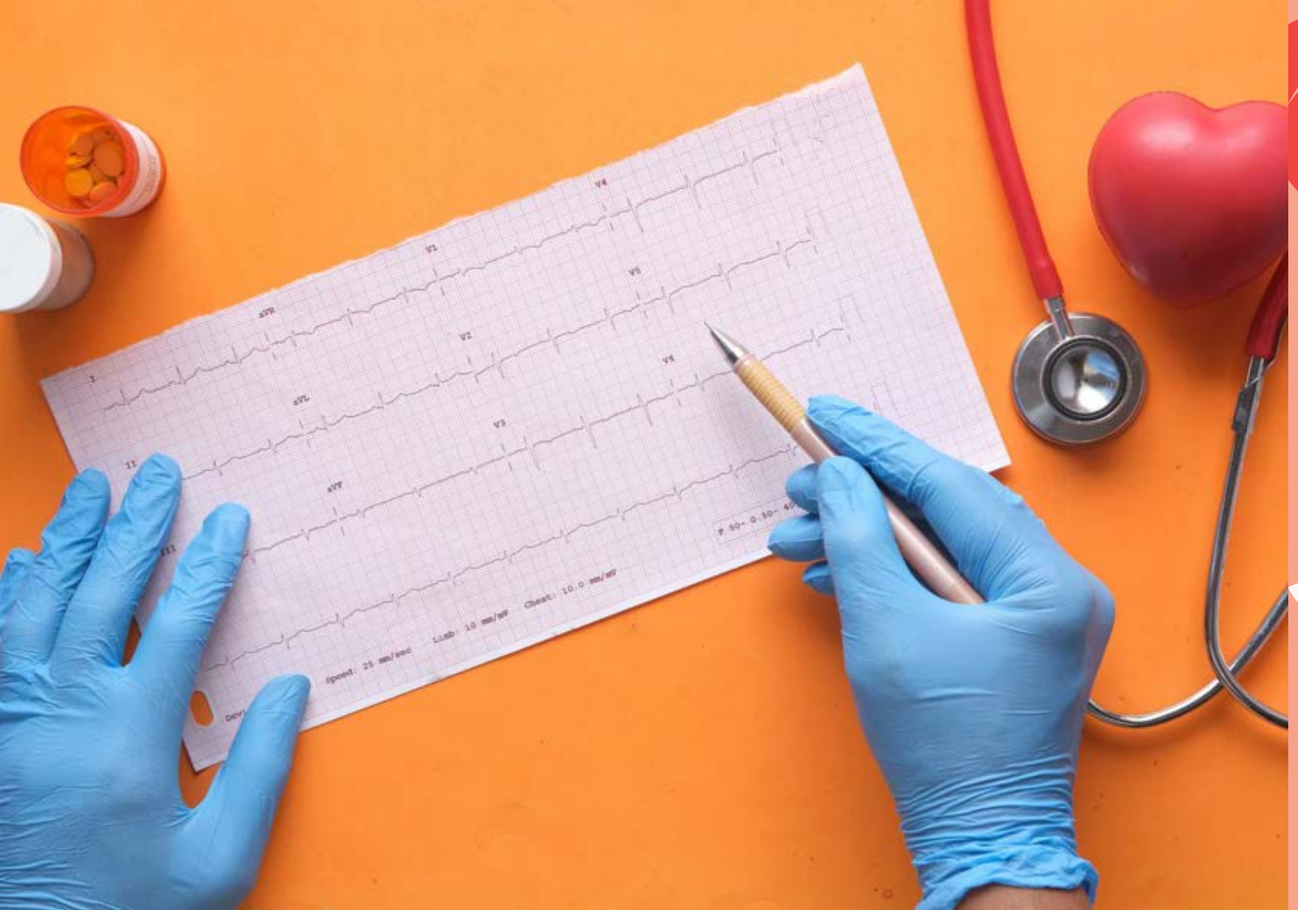

Partie 1

Agir sur les principaux déterminants des maladies chroniques, des incapacités et de la perte d'autonomie

Actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées validées et financées au sein de la conférence des financeurs

En 2022, 2 AAP sur la politique du bien vieillir ont été organisés sous le pilotage du conseil départemental membre de la conférence des financeurs :

- CFPPA (prévention de la perte d'autonomie).
- MONA LISA (Lutte contre l'isolement).

L'ARS a co-financé avec le conseil départemental et la CNSA, **39 actions** (contre 9 actions en 2021) pour un montant total de **294.921€** (contre 23.892€ en 2021). Cette forte progression marque une nette augmentation de la prise en compte du bien-vieillir, conformément aux orientations de notre PRS tenant compte du vieillissement démographique du territoire.

La déclinaison territoriale de la stratégie nationale de sport santé qui veut promouvoir l'activité physique des publics seniors, des femmes

En septembre 2022 est paru le volet Outre-Mer de la stratégie nationale nutrition. Le volet Outre-Mer du PNNS 4 permet désormais d'inscrire des actions transverses à toutes les ARS d'Outre-Mer, mais également des actions spécifiques pour notre territoire. 8 Actions spécifiques constituent donc le cahier des charges du prochain AAP qui devrait se dérouler en lien étroit avec la DRAJES pour la partie Sport-santé.

L'ARS continue cependant de co—financer avec le conseil régional les dispositifs sport Santé P3S (parcours de santé sportifs sécurisés) lesquels ont tous fait l'objet d'une réfection. Ce sont donc 39 dispositifs animés par des éducateurs en activité physique adaptée à raison de 2h par semaine pour un montant de 136.480€. Enfin, la DRAJES et l'ARS ont financé un emploi sportif qualifié afin de promouvoir le sport santé à l'endroit des personnes en situation de handicap. En tout 2022 a permis le financement de **11 actions nutrition et sport santé** pour un montant total de **618.118€**.

Lutte contre les conduites addictives en 2022, sur la base de la feuille de route régionale écrite conjointement avec les correspondants locaux de la MILDECA*

L'ARS s'est impliquée dans la politique de lutte contre les conduites addictives au travers de 4 appels à projets sur la prévention des conduites addictives :

- AAP TABADO, programme national soutenu par l'INCA* relayé sur le territoire par l'IREPS Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélémy, auprès des jeunes des CFA, lycées professionnels et maisons familiales rurales,
- AAP régional MILDECA, organisé par le préfet chef de file de la lutte contre les addictions sur le territoire, a permis de sélectionner **14 projets** pour un montant total de **213.284 €**.
- AAP Fonds de Lutte Contre les Addictions, a été fructueux puisque **16 projets ont été financés** pour un total de **153.663€**. Un AMI « mobilisation des jeunes par les jeunes » construit en collaboration avec les services de la CGSS Guadeloupe a été lancé. Ce volet de l'AAP FLCA 2022 a permis d'innover en matière de public et de porteurs de projets, et de renforcer la collaboration avec la CGSS sur la question des addictions qui avait débuté par l'action Moi(s) sans tabac.
- AAP Moi(s) sans tabac AAP organisé par Santé Publique France, et relayé localement par l'IREPS Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélémy, pour la 3ème année consécutive. Ce programme d'accompagnement s'est déroulé au mois de novembre 2022. Malgré une prévalence tabagique assez faible sur le territoire, un AAP organisé et coordonné par son ambassadeur a permis de valider **6 actions** financées à hauteur de **53.341€**.

La récente augmentation des fonds addictions a permis de nouvelles ambitions en matière de réponses aux besoins d'accompagnement et de prise en charge de la population sur cette thématique. L'ARS obtient des résultats exceptionnels en 2022 puisque les addictions ont représenté **45 actions** pour un montant total de **913.188€**. Notre challenge consiste a préserver la bonne coordination des acteurs en dépit de la pluralité des sources de financement.

MILDECA : mission de lutte interministérielle des drogues et des conduites addictives
INCA : institut national du cancer

DÉTERMINANTS DE SANTÉ

La santé mentale par la déclinaison du plan territorial de santé mentale

En 2022 l'ARS poursuit la réalisation de la mesure SEGUR 2021 suivante : accompagnement de la mise en œuvre des projets territoriaux de santé mentale (PTSM) en finançant auprès des acteurs un coordonnateur de projets pour les conseils locaux de santé mentale.

10 actions ont été réalisées depuis l'élaboration du PTSM dont les suivantes pour 2022 :

- **Maisons Des Adolescents (MDA)** : ouverture de deux MDA supplémentaires en octobre (Pointe Noire et Le Moule), soit 4 à fin 2022. Une antenne sur les Îles du Nord est en cours de déploiement
- **Développement Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)** : redémarrage des réunions du CLSM à Cap Excellence après un arrêt dû principalement au COVID
- **Création d'Équipes Mobile Adolescents (EMADO)** : activités de l'EMADO en Grande-Terre en augmentation après le COVID (+ 481 actes au 1er semestre 2022)
- **Poursuite du financement de la formation des 3 Infirmières en Pratique Avancée**
- **Développement des consultations avancées en psychiatrie et en addictologie** : sur le site du centre hospitalier de Beauperthuy
- **Promotion des Semaines d'Information en Santé Mentale** : redémarrage des SISM sur le territoire en octobre 2022. 27 actions sur 2 semaines sur tout le territoire
- **Création de GEM*** : AAP lancé pour la création d'un GEM sur le Nord Grande Terre et sur les Îles du Nord
- **Autorisation d'un Hôpital de jour sur Saint-Martin** comme prévu par le PTSM des Îles du Nord.

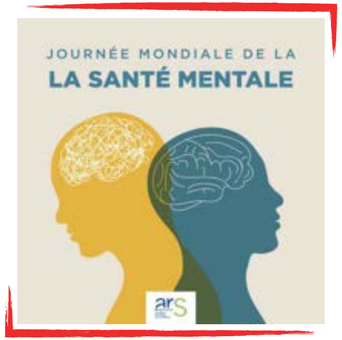

En dehors du PTSM :

- Mise en place du dispositif de renforcement de psychologues au sein des MSP* et CDS* (4 structures ont un financement pour l'activité à temps plein d'un psychologue)
- Formation aux premiers secours en santé mentale
- En 2022, 8 professionnels salariés des MDA et 8 partenaires ont été formés au Premier secours en santé mentale
- Création de la cellule VigilanS en février 2022
- Venue en Guadeloupe et dans les Îles du Nord de la mission exploratoire pour la mise en place du 3114, dont l'objectif d'installation locale est prévue fin 2ème semestre 2023.

GEM : Groupement d'entraide mutuelle
MSP : Maison de santé pluridisciplinaire
CDS : Centre de santé

Amélioration du dépistage

A ce titre, on peut citer quelques réalisations intéressantes :

- **« La promotion des dépistages vers les populations les plus défavorisées par exemple, au sein des quartiers prioritaires de la ville, notamment » :** Dépistages COVID et SANTE organisés par la Croix-Rouge et l'Institut pasteur grâce à leur dispositif de santé mobile « bus santé Bô Kaz » et début d'activité du Samu Social Grande Terre.
- **« Le renforcement de la sensibilisation des professionnels de santé » :** mise en place d'une action de recherche observationnelle portant sur les obstacles au DO, versant professionnels - médecins généralistes libéraux - en collaboration avec le département de médecine générale de l'université des Antilles et l'INSERM UMR1027. Réalisation d'une étude sur les connaissances « attitudes et pratiques » des médecins généralistes en matière du DO CCR.
- **« La poursuite de la collaboration nouée avec les pharmaciens » :** L'expérimentation est terminée, mais la collaboration avec les pharmaciens se poursuit sur la remise de tests DOCCR en pharmacie d'officine.

Les sargasses : un phénomène à impact sanitaire

Fortement mobilisé sur le sujet des sargasses au côté du Préfet, l'ARS assure une veille des relevés quotidiens en proximité de zones habitées, suit la situation sanitaire, et met en œuvre des mesures de gestion renforcée pour la protection des personnes. Elle a effectué une réorganisation de la mobilisation de ses ressources humaines sur le sujet, notamment à Saint-Barthélemy. Pour aller plus loin, l'ARS s'est particulièrement investie dans le plan sargasses II. Elle s'assure du bon fonctionnement et du déploiement des capteurs automatiques mesurant l'H_2S et e NH_3.

La lutte anti-vectorielle

Pour restructurer la lutte anti-vectorielle, le cahier des charges de l'AAP lancé en 2022 prévoit la délégation d'une partie des missions LAV à des opérateurs, conformément au décret de mars 2019.

Création d'un CRPPE* en Guadeloupe

Le CRPPE de la région Guadeloupe a été désigné et implanté au CHU en novembre 2022, suite à un appel à candidatures lancé en mars.

Le CRPPE a pour missions principales :

- La prévention, le diagnostic et la prise en charge des affections en lien supposé ou avéré avec le travail ou l'environnement ainsi que l'appui aux professionnels de santé, quels que soient leurs lieux et modes d'exercice, pour la réalisation de ces missions;
- L'animation de réseaux de professionnels de santé au travail;
- L'enseignement et la recherche sur les pathologies professionnelles et environnementales.

CRPPE : Centre Régional des Pathologies Professionnelles et Environnementales

Mise en place du plan chlordécone IV

L'agence met en œuvre la stratégie santé du plan chlordécone IV, via des actions fortes telles que la généralisation de l'offre de chlordéconémie, l'accompagnement en ateliers en cas de dosage significatif et la poursuite des actions JAFA et Titiri. Un travail visant à renforcer ces dispositifs notamment à destination des publics vulnérables comme les femmes et les enfants sera poursuivi en 2023. Par ailleurs, l'ARS Guadeloupe travaille à la constitution d'une base de données territoriales visant à recueillir l'ensemble des données de chlordéconémie et de suivi de parcours d'accompagnement.

Le programme d'accompagnement

Le programme d'accompagnement est ouvert à toutes les personnes ayant réalisé une chlordéconémie.
Celles dont le résultat de chlordéconémie est au dessus de la VTR* (0,4 µg/L) sont contactées par l'ARS qui leur propose de participer à ce programme.

2 000 dosages réalisés

3ème phase du dispositif : ouverture du dosage à l'ensemble de la population guadeloupéene depuis le mois de mai 2022

Le parcours du bénéficiaire est le suivant :

1. Prescription médicale de la chlordéconémie et du bilan standard + signature du formulaire de consentement
2. Prélèvement en laboratoire de biologie médicale (analyse réalisée par l'IPG)
3. Réception des résultats
4. Participation au programme d'accompagnement

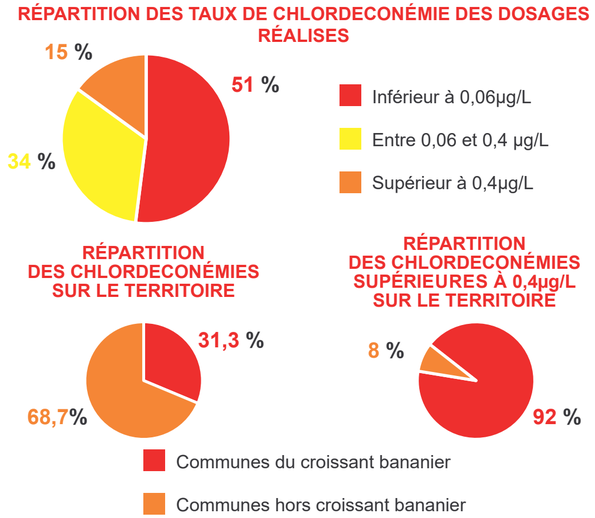

VTR : valeurs toxicologique de référence

DÉTERMINANTS DE SANTÉ

Partie 2

Améliorer la structuration territoriale des soins de proximité en développant les partenariats

Hôpitaux de proximité Labellisés

L'ARS a accompagné la transformation de 5 établissements (ex hôpitaux Locaux) et de 2 nouveaux pressentis afin qu'ils puissent répondent aux critères d'éligibilité du nouveau label « hôpital de proximité ».
Ces établissements ont été dotés pour 4 d'entre eux notamment d'appareils d'imagerie en coupe (scanner) pour améliorer l'accessibilité à des plateaux techniques sur l'ensemble du territoire.

La première campagne de labellisation a permis à 2 établissements (la Clinique de Choisy et le Centre Hospitalier Sainte Marie) d'obtenir ce label. Une seconde campagne a été lancée en septembre et 4 établissements seraient éligibles.

Ces établissements devront dans le cadre du prochain SRS prendre toute leur place pour faciliter l'accès aux soins des populations requérantes du territoire de proximité concerné.

Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

En 2022 la quasi totalité du territoire est en passe d'être couverte compte tenu des demandes des professionnels de santé exprimées par l'enregistrement à l'ARS de leurs lettres d'intention.

3 projets sont en phase d'accompagnement ARS/AM. Il s'agit de la CPTS La Riviera Du Levant, la CPTS L'Excellence et la CPTS Saint-Martin. 4 nouvelles lettres d'intention ont été reçues (CPTS Nord Basse-Terre, CPTS Horizon santé, CPTS Sud Basse-Terre et CPTS Nord Grande –Terre). La CPTS Riviéra du Levant devrait prochainement déposer son projet de santé.

Deux cabinets d'ingénierie de projets poursuivent leur accompagnement de terrain (volets juridiques, l'animation d'ateliers, les aspects rédactionnels et financiers ainsi que la communication).

Nombre de créations de MSP et de centres de santé dans l'année

Le nombre de MSP sur notre territoire est en forte progression. Nous sommes passés de 1 MSP en 2017 à aujourd'hui 13 autorisées (dont 1 supplémentaire en janvier 2022). Sur ces 13 MSP autorisées 7 d'entre elles fonctionnent déjà dont la MSP universitaire. Celle-ci envisage de se doter d'antennes sur le territoire. Cette montée en charge s'organise aussi du point de vue géographique pour ajuster cette offre au plus près des besoins en santé sur l'ensemble du territoire et 13 projets supplémentaires sont actuellement en accompagnement.

Par ailleurs nous dénombrons pour compléter cette offre ambulatoire, 6 centres de santé dont un mobile (bus). Cette offre va croître encore, actuellement 9 projets de centres de santé sont en cours d'accompagnement.

Autres actions en 2022

- Création des Comités consultatifs d'allocation des ressources (sections urgences, psychiatrie, SSR)
- Remise de diplôme à 4 lauréats dans le cadre du PACTE
- Ouverture des centres de santé trident SXM, idéal santé Guadeloupe DESTRELAND et antenne de la Désirade ALLO Médical
- Formation sensibilisation des professionnels des MSP et CDS à la prise en charge des situations d'urgences médicales

SOINS DE PROXIMITÉ

La lutte contre la désertification médicale

L'Agence détermine dans les territoires, des **zones géographiques caractérisées par une offre médicale insuffisante et éligible à des aides à l'installation de médecins :**

- **21 communes classées en zone d'intervention prioritaire (ZIP**), les plus fragiles
- **9 communes classées en zone d'action complémentaire (ZAC),** fragiles mais à un niveau moindre que les ZIP.

Zonage des médecins généralistes libéraux au 16/11/2022

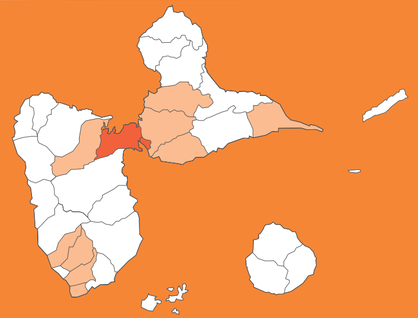

2 : Hors zonage

9 : Zone d'action complémentaire

21 : Zone d'intervention prioritaire

Les nouveaux métiers

- 1 IPA en cours de formation sur la période 2022 - 2023
- 2 IPA ayant terminé leur formation en 2022

Les contrats d'accompagnement proposés aux médecins : une augmentation constante

L'ARS propose des contrats pour encourager et pérenniser l'activité médicale sur le territoire, à l'instar de l'Assurance Maladie.

Les contrats d'attractivité pour l'activité libérale :

- du PTMG* au CDE* : 30 contrats signés à ce jour dont 11 en 2022
- l'avantage principal : offrir aux médecins, de toutes spécialités, qui s'installent ou qui font des remplacements une garantie de revenus (jusqu'à 12 000 euros par mois) ainsi qu'un accompagnement dans la gestion entrepreneuriale, administrative et comptable.
- contrats accessibles dans les ZIP et dans les ZAC : c'est-à-dire toutes les communes de la Guadeloupe sauf Baie-Mahault et Pointe à Pitre (hors quartiers en politique de la ville)
- majoration ARS des contrats démographiques de l'Assurance Maladie pour les médecins aux Saintes et à la Désirade : jusqu'à 60 000 euros pour le contrat d'aide à l'installation pour les médecins (CAIM) et pour le contrat de solidarité territoriale (CSTM)

Le contrat d'attractivité pour l'activité salariée (en centre de santé) :

- 4 postes actuellement subventionnés dans le cadre de la mesure « 400 médecins généralistes en zone sous dense » sur les 7 postes subventionnés accordés à la Guadeloupe

L'information aux professionnels de santé

Une information actualisée tout au long de la carrière accessible à l'ensemble des professionnels de santé sur le PAPS Guadeloupe, en partenariat avec les Ordres, les URPS, l'Assurance Maladie :

- 57 mises à jour et 12 créations d'articles

Un accompagnement individualisé et global (dans une logique de guichet unique) proposé aux professionnels de santé qui souhaitent s'installer sur le territoire (en libéral ou en salariat) :

- réponses à 81 demandes et 36 rendez-vous

www.guadeloupe.paps.sante.fr

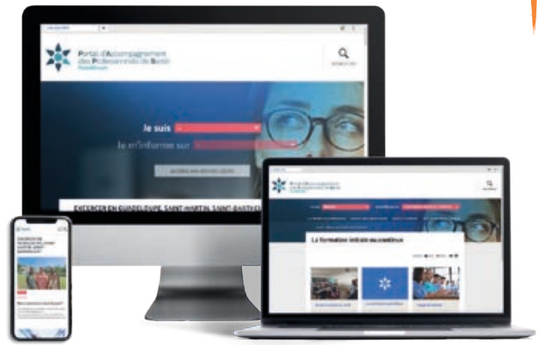

PTMG : Praticiens Territoriaux de Médecine Générale
CDE : Contrat de début d'exercices a remplacé le PTMG à partir de 2021

SOINS DE PROXIMITÉ

Bilan de la mise en œuvre du dispositif dérogatoire pour le recrutement de praticiens à diplôme hors union européenne (PADHUE) en 2022

- 8 Commissions territoriales d'autorisation d'exercice (CTAE) tenues
- 5 Spécialités concernées
- 16 candidats auditionnés
- 8 Avis favorables émis par les CTAE
- 5 PADHUE recrutés (3 CHUG, 2 CHBT)

Bilan du comité médical

Le comité médical s'est réuni 7 fois en 2022

- **9** : Congés de Longue Durée
- **10** : Congés de Longue Maladie
- **3** : Temps Partiel Thérapeutique
- **1** : Réintégration formation d'interne médecine générale changement de subdivition

Les étudiants médicaux et paramédicaux

Étudiants médicaux :

- Semestre de mai 2022 : **743 internes** en gestion courante et **489** ont participé à la procédure de choix et ont été affectés sur les terrains de stage agrées de Guadeloupe, Guyane et Martinique.
- Semestre de novembre 2022 : **788 internes** en gestion courante pour la subdivision Antilles-Guyane et **578** ont participé à la procédure de choix.

Étudiants paramédicaux :

Participation du service de l'ARS à :

- 5 Conseils techniques,
- 1 Conseil pédagogique
- 4 Instances Compétentes pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI) (3 pour les écoles rattachés au CHUG l'IFSI, l'école d'aides-soignants (IFAS), l'école Auxiliaire Puériculture(l'IFAP) et 1 pour l'IFAS du lycée de Port-Louis)
- Participation à 18 jurys et commissions organisées par la DEETS pour la diplomation, la validation des acquis de l'expérience et les autorisations d'exercice pour les paramédicaux

144 diplômes ou titres

RÉPARTITION DES DIPLÔMES ET TITRE ENREGISTRÉS SUR ADELI EN 2022

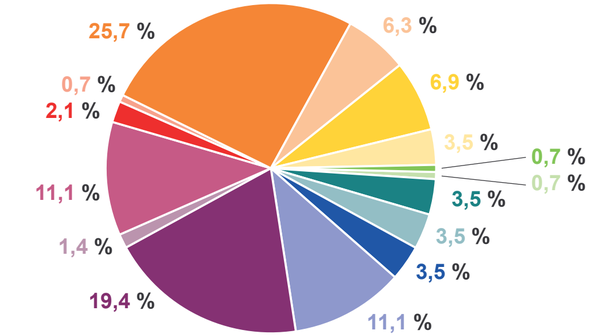

- Audio-prothésistes ; 1
- Diététiciens ; 5
- Ergothérapeute ; 5
- Manipulateurs ERM ; 5
- Opticiens-lunetiers ; 16
- Orthophoniste ; 28
- Orthoprothésistes ; 2
- Orthoptiste ; 16
- Orthopédiste orthésiste ; 3
- Podo-orthésiste ; 1
- Psychologue ; 37
- Psychomotriciens ; 9
- Techniciens de laboratoire ; 10
- Ostéopathe ; 5
- Psychothérapeute ; 1

SOINS DE PROXIMITÉ

Partie 3

Réduire les inégalités sociales de santé des populations vulnérables

SAMU social

Après une première année d'expérimentation du dispositif de Samu Social en 2021 (financé à la Croix-Rouge à hauteur de 145.000€). Celui-ci est donc étendu à l'ensemble du territoire Guadeloupéen depuis le premier trimestre 2022 avec une augmentation de son financement ARS égal à **190 000€**. Le complément étant porté par l'État et le Conseil Départemental.

Prévention et dépistage santé sexuelle

L'année 2022 est marquée par la reprise des actions de prévention et de dépistages autour de la santé sexuelle auprès de tous les publics.

Ainsi se sont vus reconduire les ateliers d'éducation à la santé sexuelle et reproductive et à la vie affective et relationnelle du Planning familiale de Guadeloupe auprès des jeunes du RSMA. Les autres acteurs de terrains (CeGIDDs, COREVIH, association AIDES Guadeloupe Saint-Martin, Croix-Rouge Française, Flè mango…) ont également contribué à cette reprise d'actions suivant leurs activités et missions respectives (semaine caribéenne de dépistage). La journée de lutte contre le VIH/IST du 1er décembre a repris ses droits plus particulirement sur Marie-Galante, les Saintes, Saint-Martin, et Saint-Barthélemy. Les trois hôpitaux (CHBT, CHUG et CHLCF) ont également porté des actions de préventions notamment destinées à leurs personnels soignants.

Concernant, le dispositif VIH-test déployé depuis le 1er janvier, on dénombre 1 030 VIH-Tests réalisés en 2022.

Promotion de la nutrition

Un des leviers pour lutter contre les inégalités sociales est la promotion de la nutrition. Plusieurs programmes ambitieux, innovants et efficaces se poursuivent pour lutter contre l'obésité chez les enfants et les adolescents. Les programmes PRALIMAP INES (exp. Art 51), DIAG ALIM, et ICOFAS ont véritablement repris dès la fin du dernier trimestre 2022 pour bénéficier non seulement à la Guadeloupe, mais également aux Îles du Nord, malgré les impacts de la crise sanitaire.

Ce levier est également porté au volet Outre-Mer du PNNS 4, non seulement par les actions inscrites à l'endroit des cités éducatives, mais aussi par celles menées en collaboration avec le réseau de l'aide alimentaire (formation des acteurs en promotion de la santé).

Les inégalités de santé

Les taux de pauvreté observé en Guadeloupe est de 34% (contre 14% en métropole), il est donc nécessaire d'agir fortement sur l'accès aux soins et aux droits. La majeure partie de ces dispositifs sont portés par le réseau Croix-Rouge qui intervient sur les territoires de Marie-Galante et des Îles du Nord, tant sur les champs de la santé sexuelle, de la lutte contre les conduites addictives, sur les gestions des crises sanitaires, et sur l'accès aux soins et aux droits des publics à difficulté spécifique. Ainsi, en 2022, la promotion de la santé des populations en difficulté, et la lutte contre les inégalités de santé a représenté un budget de **1 586 484€** sur le budget prévention :

- Parmi les 9 CHRS du territoire, celui de Saint-Vincent de Pointe-à-Pitre dispose d'une espace médicalisé au sein duquel la structure assure une permanence d'accès aux soins et aux droits pour les personnes à la rue de l'agglomération pointoise,
- En plus des 2 centres de dépistage en santé sexuelle, Saint-Martin dispose d'une équipe mobile d'intervention sociale adossée à une épicerie sociale itinérante.

Parmi les dispositifs favorisant l'accès aux soins des personnes en situation de précarité, la région compte :

- deux établissements autorisés,
- un ACT* sur le territoire des Îles du Nord de 12 places installées
- un LHSS* de 22 places, dont 15 places sur la Guadeloupe, région centre et 7 places sur la Basse-Terre non installés à cause du projet immobilier à rénover.

Fin 2022, l'ARS a lancé plusieurs appels à manifestations d'intérêts (AMI) :

- pour la création de 5 places d'équipes mobiles santé précarité (EMSP)
- pour la création de 11 places d'appartement de coordination thérapeutique sur le territoire de la Guadeloupe et 10 sur le territoire de Saint- Martin.

Un appel à projets (AAP) a été lancé le 27 décembre 2022 pour la création de 20 places de lits d'accueil médicalisés (LAM) sur le territoire de Guadeloupe.

ACT Appartements de Coordination Thérapeutique :
LHSS : Lits Halte Soins Santé
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ

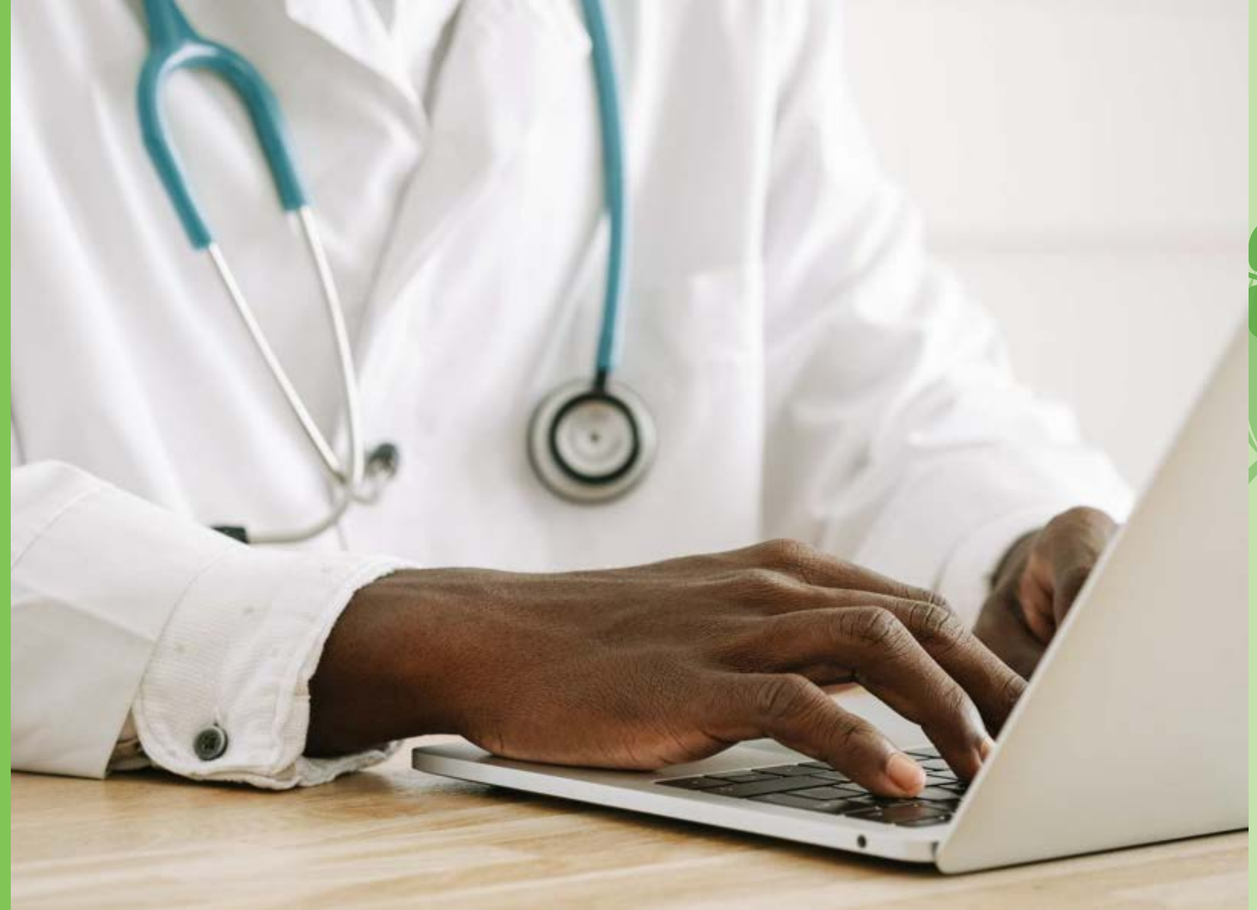

Partie 4

Améliorer la fluidité et la pertinence des prises en charge

L'ARS poursuit la structuration de ses soins primaires pour assurer la qualité et la continuité des parcours

L'ARS poursuit son virage ambulatoire, en témoigne la stabilité de l'activité de Chirurgie Ambulatoire du territoire malgré la période de crise sanitaire qui a fortement impacté ses activités chirurgicales. Les parcours patients en chirurgie programmée concentrent l'attention des différents acteurs de la filière.

Mise en place de la téléconsultation

70 % des EHPAD disposent de l'équipement nécessaire pour faire de la télé-consultation.

Cet objectif est systématiquement porté au CPOM ARS/EHPAD. Le déploiement de téléconsultations en EHPAD a débuté en 2021 avec un essor particulier pendant la crise Covid. Les efforts se poursuivent afin que l'accès à la téléconsultation soit possible pour tous les EHPAD. Les opérateurs du territoire ainsi que le GRADES travaillent ardemment à la résolution des problématiques d'accessibilité.

La téléconsultation de gériatrie se met en place avec l'équipe mobile gériatrique de Territoire (EMGT), créée en décembre 2021 et financée par l'ARS, elle a pour mission principale de réaliser des évaluations gériatriques approfondies nécessaire à la bonne prise en charge des personnes âgées, elle reste encore à développer et à renforcer.

L'offre Médico-sociale

Le déploiement des ESMS sur le territoire des îles du Nord est une des priorités majeures tant sur le volet « Personnes Âgées »(PA) que « Personnes Handicapés »(PH). En 2022 l'île s'est vu doté d'une offre PH qui va faciliter le parcours des personnes en situation de handicap sur ce territoire.

Dans le cadre du SEGUR et de la transformation de l'offre PA PH, l'ARS poursuit son accompagnement du virage domiciliaire qui répond d'une part à un besoin exprimé par la population âgée de 60 ans et plus de « Bien vieillir chez soi au milieu des siens » et d'autre part, selon le libre choix des personnes et des familles, à une volonté d'une meilleure inclusion de la population en situation de handicap. L'enjeu est d'impulser la coordination des acteurs pour fluidifier les parcours et adapter l'offre médico-sociale aux besoins populationnels et individuels des personnes accueillies en établissement et accompagner le maintien à domicile par l'optimisation et ou création de l'offre de services à domicile et de dispositifs de coordination. Les CPOM, le programme ESMS numérique, la programmation des évaluations externes, les appels à projets/ candidatures … sont autant d'outils qui favorisent la transformation de l'offre

Actions réalisés en 2022

- Ouverture du SSIAD des Saintes
- Ouverture du CAMSP et du SAMSAH dans les Îles du Nord
- Ouverture de 20 places de SSIAD renforcés attribuées à 4 SSIAD (fleur de coton, dou manman cannelle et MGS
- Création d'une ESA élargie aux MND portée par le SSIAD de Marie-Galante
- Création du DAC/DSR en août 2022 Porté par le GIP RAPSEG
- Extension de 10 places du SESSAD CORALITA à SXM pour les enfants relevant de l'ASE
- Audit des 3 CAMSP portés par l'EPSM et KPV
- Création d'un IME et d'une MAS dans les Îles du Nord porté par OVE CARAIBES
- Création d'un dispositif de gestion mutualisé des risques pour améliorer les prises en charge au sein des ESMS
- Inauguration de la PFR de Grande-Terre porté par le CHG Jacques Salin ;
- Renforcement de la PFR de Basse-Terre, porté par le CAJA ZIKAC.
- AAC ESMS Numérique – Ségur de la Santé (acquisition et mise en conformité de DUI)
- Mise en place du parcours santé thérapeutique d'un EHPAD situé au Moule
- Renforcement du taux de coordination et d'encadrement médical pour 12 EHPAD et soignant pour 3 EHPAD
- 3 ESAT ont bénéficié de crédits d'investissement pour la transformation de leur offre dans le cadre du FATESAT
- Séminaire QVT dans les ESMS "sensibilisation à l'usure professionnelle et à la prévention" les 29 novembre et 1 décembre 2022
- Accompagnement à la démarche QVT, des ESMS dans le cadre du projet ACIA numérique

PRISES EN CHARGE

Partie 5

5

Améliorer la sécurité sanitaire

La planification sanitaire

L'ARS poursuit la structuration de son dispositif de veille et de sécurité sanitaire en lien avec les acteurs du territoire, notamment par la mise en place d'un système d'information commun à l'ensemble des ARS pour le traitement des signalements (SI VSS), l'animation du réseau des déclarants, le travail de préparation du système de santé (autour du dispositif ORSAN) et de préparation interne de l'ARS à la gestion de crise, et par la systématisation des démarches des RETEX.

Depuis le second semestre 2022, les travaux de fond ont repris dans le service de planification-exercices pour des thématiques plus régionales (Séisme ; volcan ; Orsec eau).

L'ARS assure la mise à jour et le suivi des outils de gestion de crise : suivi de la CRAPS, revue annuelle de la fiche cyclone, mise en place du dispositif AMAVI, interopérabilité Sinus-Svic, déploiement du SI Samu, dispositif de gestion du risque Biologique avec le CHU, réécriture du PSAGE Arboviroses en mode ORSEC et mise en place du cadre d'intervention des professionnels de santé libéraux en cas de crise majeure.

La composante « Médico Psy » intègre chaque dispositif spécifique en premier lieu, la fiche cyclone.

Traitement des EIG*

La procédure de traitement partagé en interne des EIG impliquant plusieurs services et directions est opérationnelle et la promotion du portail des signalements est poursuivie.

Durant l'année 2022, aucun EIG lié aux systèmes d'information n'a été transmis par les établissements de santé ou médico-sociaux. Néanmoins, l'ARS a été informée en temps réel lors des 2 incidents impactant des établissements de santé, signalés directement à l'ANSSI*.

Près d'un signalement sur 2 est clôturé ou transmis à la HAS (19/41 signalements reçus). Parmi les 41 signalements EIG en 2022, une inspection a dû être déclenchée fait l'objet d'un suivi et d'une analyse des causes.

Un séminaire ARS s'est tenu en juin 2022 pour promouvoir la déclaration des EIG. Les établissements déclarant sont ceux qui se sont principalement déplacés.

EIG : Événements Indésirables Graves
ANSSI : Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

SÉCURITÉ SANITAIRE

Réception, gestion, analyse des 380 signalements reçus

L'équipe Veille Alerte et Vigilances (VAV) a été fortement mobilisée : **380** signalements traités en 2022 contre 375 (Covid et hors Covid-19 dont les clusters) en 2021.

Le service a également été mobilisé sur :

- la gestion de la crise FIONA,
- l'organisation et la participation à deux Séminaires : « Journée de sensibilisation des ESMS à la culture sécurité et qualité » et « L'activité Physique Adaptée comme moyen de prévention des risques de chute »,
- la mise en place des réunions « Cellule EIGS ».

RÉPARTITION DES MALADIES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE (MDO)

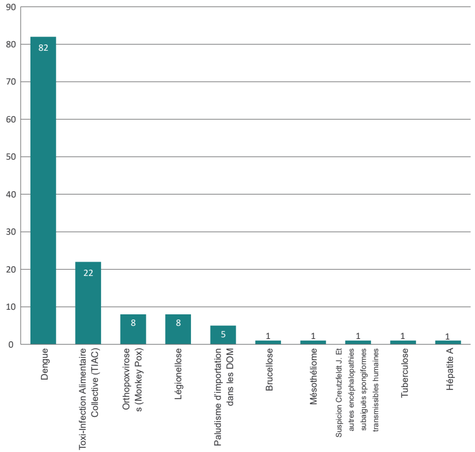

RÉPARTITION DES SIGNAUX 2022 PAR FAMILLE

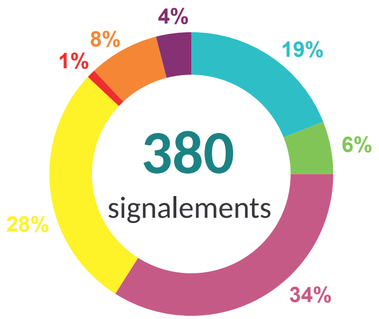

- Événements indésirables/graves associés aux soins
- Événements/incidents dans un établissement ou organisme
- Maladies à déclaration obligatoire
- Pathologie hors MDO
- Vigilances
- Expositions environnementales
- Autres

RÉPARTITION DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES GRAVES ASSOCIÉS AUX SOINS

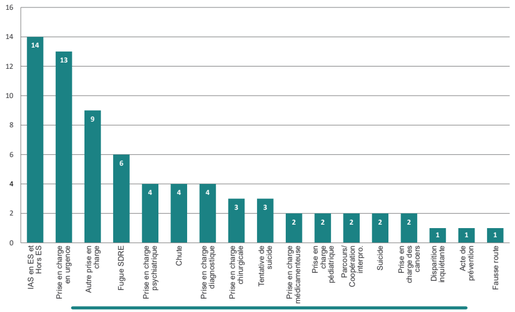

RÉPARTITION DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES GRAVES

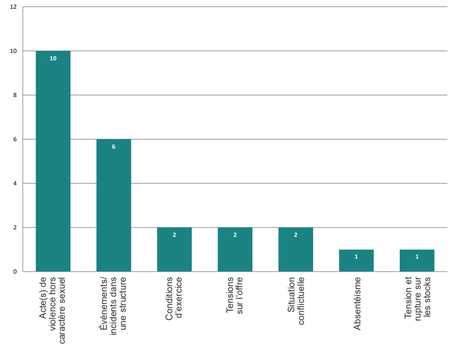

RÉPARTITION DES MALADIE HORS MALADIE À DÉCLARATION OBLIGATOIRE

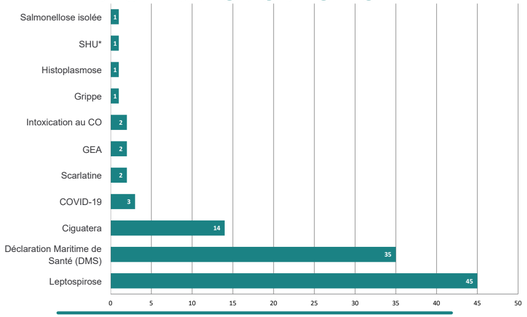

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES

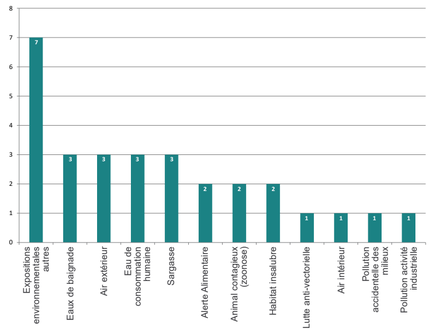

SHU : Syndrome Hémolyptique et Urémique

Eaux destinées à la consommation humaine

La tempête Fiona a endommagé des ouvrages ou leur accès sur différents secteurs du territoire. Cela a entraîné un rupture importante d'approvisionnement en eau de la population. Par ailleurs, une dégradation de la qualité de l'eau a été observée comme cela arrive généralement après le passage de ce type de phénomène. Le service a apporté sa contribution sur les différents volets : pré alerte, solutions de secours, information, analyses de situation, points de situation, propositions d'actions, programmation de prélèvements, ...

Chaque année des bilans sont réalisés pour être rapportés au niveau national. Il mettent en avant les aspects qualitatifs et les modalités de gestion mise en œuvre. Concernant les eaux conditionnées, en 2022 il n'y a pas eu de problématique. Concernant les eaux destinées à la consommation humaine, il y a eu 2 restrictions de consommation liées à un dépassement de la limite de qualité pour le paramètre Chlordécone.

Le département EDCH* a poursuivi la construction des outils internes d'organisation et de fonctionnement courant, en cas d'événement indésirable et en cas de situation exceptionnelle, pour améliorer la réponse. Un travail sur l'organisation régionale en cas de situation exceptionnelle a également débuté. L'objectif étant de disposer des outils nécessaires et partagés pour la compréhension des enjeux et une meilleure réactivité de tous en fonction des compétences.

Dans le cadre des programmes nationaux d'inspection, l'IGAS* et l'ARS ont échangé sur la réalisation d'une inspection d'une usine de production. Ainsi une inspection a eu lieu sur un des sites de production du territoire.

Répartition des restrictions de consommation des eaux

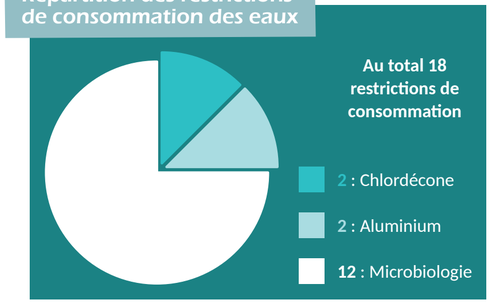

IEDCH : eaux destinées à la consommation humaine
IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales

Qualité des eaux de baignade

L'ARS assure le contrôle sanitaire régulier de l'ensemble des zones de baignade déclarées en Guadeloupe (105 baignades) et dans les deux collectivités d'Outre-Mer : Saint-Martin (12 baignades) et Saint Barthélemy (13 baignades).

Pour l'archipel, la saison balnéaire est ouverte toute l'année et commence le 1er octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante.

Durant les saisons 2021 et 2022, **129** sites de baignade déclarés, répartis sur 24 communes et 2 collectivités d'Outre-Mer (COM) ont fait l'objet d'un suivi sanitaire, soit:

- **112** sites de baignade en mer et **17** sites de baignade en rivière.
- Ce contrôle s'est traduit par **1819** prélèvements en mer et en rivière en 2022.
- **85%** des baignades sont **conformes** aux normes européennes ;
- **8 %** des eaux de baignade sont classées comme **« eaux de qualité insuffisante » ;**
- **4%** des sites (5 baignades) sont **interdits**

RÉPARTITION DE LA QUALITÉ 2021/2022 GUADELOUPE ET ÎLES DU NORD

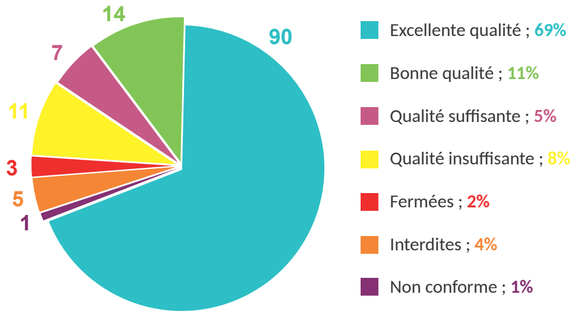

SÉCURITÉ SANITAIRE

Focus sur les sites de Guadeloupe

- **1 442** prélèvements ;
- **105** sites de baignade en mer et en rivière, référencés au niveau européen.

En référence aux résultats des quatre dernières années, **63 %** des baignades sont classées en qualité excellente soit 4 % de moins qu'en 2021 ; **12 %** sont de bonne qualité, **7 %** de qualité suffisante, **10 %** de qualité insuffisante **5 %** toujours interdites.

RÉPARTITION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE EN GUADELOUPE

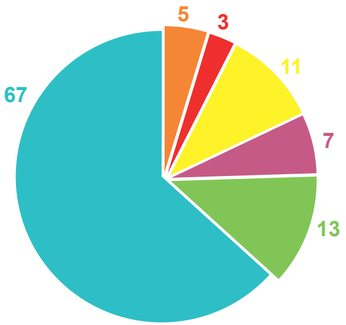

- Excellente qualité ; 63%
- Bonne qualité ; 12%
- Qualité suffisante ; 7%
- Qualité insuffisante ; 10%
- Fermées ; 3%
- Interdites ; 5%

Focus sur les sites de Saint-Barthélemy

- **182** prélèvements ;
- **13** sites de baignade en mer référencés au niveau européen ;
- **92 %** des baignades classées en qualité excellente, **8 %** des baignades classées en bonne qualité (1 site), en référence aux résultats des quatre dernières saisons.

RÉPARTITION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE À SAINT-BARTHÉLEMY

- Excellente qualité ; 92%
- Bonne qualité ; 8%

Focus sur les sites de Saint-Martin

- **195** prélèvements ;
- **12** sites de baignade en mer référencés au niveau européen ;
- **92 %** des baignades classées en qualité excellente en référence aux résultats des quatre dernières saisons. Et un site, soit **8%** non classé (insuffisance de prélèvements).

Partie 6

Promouvoir les démarches QVT et répondre aux attentes des professionnels de santé

Faire du numérique un levier pour la qualité de vie au travail

Participation d'établissements médico-sociaux à une démarche expérimentale relative aux incidences des technologies numériques sur la QVT dans le cadre du partenariat DGOS/ANACT/ARACT.

En Guadeloupe, les Actions Collectives Innovantes et Apprenantes (ACIA) numériques ont concerné 7 établissements médico-sociaux (soient 23 participants) dans le cadre du déploiement de leur DUI (Dossier Usager Informatisé) :

- 2 IME(2)
- 2 MAS(3),
- 1 Foyer de Vie,
- 1 CMPP(4),
- 1 SESSAD(5),

Les établissements ont ainsi pu :

- Explorer des modalités d'appréciation continue de leur projet de façon à rendre discutable et appréhendable les impacts sur les conditions de travail et renforcer le dialogue social (Analyser l'impact du déploiement du DUI sur les relations professionnelles, le dialogue social),
- Analyser des situations d'usage pour développer et s'accorder sur des usages collectifs,
- Discuter sur la place que prend le DUI, par exemple, dans l'environnement de travail, non pas comme venant se substituer obligatoirement à d'autres outils, mais comme venant les compléter de façon utile (à quelles conditions le DUI peut être une ressource utile, vient remplacer ou pas d'anciennes ressources, en nécessiter de nouvelles ou justifier une discussion avec l'éditeur sur les fonctionnalités attendues et/ou le paramétrage de l'outil),
- Analyser l'impact du déploiement du DUI, sur l'organisation, lors de la prise en main de l'outil.

Cette première phase du projet permet aux établissements de partager leurs expériences et d'échanger sur leurs bonnes pratiques, et également de bénéficier de l'apport méthodologique et de l'outillage porté par l'Aract Guadeloupe. Le lancement de la deuxième phase « expérimentation » est prévue pour le premier trimestre 2023.

Sensibiliser à l'usure professionnelle

Des sessions de sensibilisation sur l'usure professionnelle ont été menées à destination des directions, encadrants, personnels soignants des ESMS (21 établissements participants) en lien avec l'ARACT pour enrichir la compréhension et encourager l'intérêt de la prise en compte de l'Usure Professionnelle dans leur secteur d'activité, mieux cerner les enjeux de l'Usure Professionnelle pour prévenir la désinsertion professionnelle et fédérer tous les acteurs internes sur la problématique de l'Usure Professionnelle.

Des crédits non reconductibles (CNR PA/PH) ont été mobilisés pour l'achat de matériels et d'équipements pour améliorer la prise en charge des résidents, des travaux (mise en place de vestiaires pour le personnel, réhabilitation des locaux, installation de rails,...), de formation à hauteur de **704 984€**.

Suite à la crise sanitaire qui a éprouvé les méthodes de travail, l'ARS a lancé un appel à projet CLACT* pour accompagner les établissements de santé dans le développement d'une culture de prévention de la santé au travail.

CLACT : Contrats Locaux d'Amélioration des Conditions de Travail

Partie 1

Accroître l'efficience du système de santé

Travaux de construction du nouveau CHU

Le chantier, malgré les divers aléas rencontrés dont la crise COVID, avance bien avec le maintien des grands objectifs de l'opération.

- Livraison prévue en 2024.
- **140 M€** de paiements en 2022
- « L'équipe projet du CHU » devient « l'équipe d'ouverture du nouveau CHU » tournée dorénavant sur la gestion des opérations d'équipement et de transfert qui sont d'ores et déjà engagées, dans l'objectif de l'accueil du premier patient en 2024.

Remise en état post-incendie du CHU

5 ans après le sinistre qui a très fortement perturbé l'offre de soins en Guadeloupe, l'année 2022 a marqué un retour à un fonctionnement normal, après la mise en service du Pôle Parent Enfant sur le site de Palais Royal et la réouverture des blocs centraux du CHU durant l'année 2021

Cette restructuration, avec la délocalisation du PPE, a permis au CHU d'augmenter son capacitaire de crise pour permettre l'ouverture d'unités de réanimation et d'hospitalisation supplémentaires pour faire face au mieux à la pandémie de COVID.

Le budget global des opérations de remise en état post-incendie du CHU avoisine les **80M€**, réparti en part à peu près égale entre les travaux dont la construction du PPE, et les loyers de délocalisations.

©CHU de la Guadeloupe2023

LE SYSTÈME DE SANTÉ

Audits sismisques et cycloniques des ES et des ESMS

Audit de vulnérabilité de 48 structures de santé (établissements sanitaires et médico-sociaux avec hébergement), restitué en février 2022 afin de disposer d'un état des lieux global et homogène pour affiner la stratégie de mitigation du risque.

Les résultats des audits sont intégrés à la stratégie immobilière du SEGUR de la Santé.

Nouveau levier des investissements en santé à travers la mise en œuvre du SEGUR de la santé

Volet médico-social:
PAI 2021 (1ère tranche crédits SEGUR) dédié à l'amélioration du confort d'usage et la remise aux normes et sécurisation des structures. Les tranches 2 à 4 devront être affectées à des projets d'évolution de l'offre avec la création de HTS, PASA, UCC, UHR,UPHV

Volet sanitaire:

- 98 M€ de crédits affectés pour les projets des établissements sanitaires.
- Élaboration de la stratégie régionale de santé pour les 10 ans à venir.
- Accompagnement des projets structurants issus du SEGUR et notamment la reconstruction des blocs opératoires du CHBT (travaux en cours), la remise à niveau du Pôle Logistique du CHU (programmation validée) et de restructuration et confortement parasismique de la Clinique Les Nouvelles Eaux Vives (orientations programmatiques validées).. Les autres projets structurants issus du SEGUR sont suivis pour envisager une validation de la programmation puis une contractualisation en 2023.
- Mise en œuvre et suivi des opérations d'améliorations et d'équipements des établissements de santé dans le cadre des campagnes d'investissements du quotidien 2021 et 2022.
- Concertations, arbitrages et préparation des validations du DG ARS en cellule d'investissement en santé (CIS) qui se réunit 2 fois par mois.
- Présentation de la mise en œuvre de la stratégie, de la programmation et du suivi des projets en CRIS (Comité régional d'investissement en santé) qui se réunit 2 fois par an sous l'égide du DG ARS.

Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins (IRAPS)

En 2022, 2 arrêtés portant modification de la composition de l'IRAPS ont été publiés (le 30/05/2022 et le 20/06/2022).
L'instance s'est réunie le 21/06/2022 afin d'adopter son règlement intérieur et d'élire sa présidente (Dr Frédérique DULORME, Présidente de l'URPS Médecins libéraux).
Lors de cette séance, le Plan d'actions pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins (PAPRAPS) 2022-2025 a été présenté et adopté par les membres.
Afin de permettre la mise en place de plans d'actions concret, la mise en place de groupe de travail thématique a été décidée.

Commission Régionale de coordination des Actions de l'ARS et de l'Assurance Maladie (CRC3A)

En 2022, 2 arrêtés portant modification de la composition de la CRC3A ont été publiés (le 23/03/2022 et le 13/09/2022).
Au cours de cette même année, la commission s'est réunie à 4 reprises pour permettre à l'Assurance Maladie et l'ARS de coordonner leurs actions dans les domaines suivants :

- Structuration de l'offre de soins (transports sanitaires, zonage des médecins, exercice coordonnée, guichet unique),
- Amélioration de la pertinence et de l'efficience des soins et des prises en charge (PAPRAPS, PPRGDRESS, CAQES ,IFAQ, IRAPS) ;
- Prévention (stratégie cancer, plan antichute) ;
- Offre de services (PRADO, Mon Psy) ;
- Maîtrise des dépenses en santé (projet FIDES ACE), etc.

Les COREVAT

Les Comités REgionaux de Veille Active de la Trésorerie (COREVAT) des établissements de santé publics se réunissent 3 fois par an en présence de la DRFIP, CGSS, la CRC et l'IEDOM.

Les établissements aux situations de trésorerie les plus tendues sont suivis en COREVAT (CHU-CHBT-St Martin-Capesterre-Marie-Galante et LD Beauperthuy).

Les autres établissements font l'objet de dialogues de gestion annuels.

RÉPARTITION DES AIDES EN TRÉSORERIE DES ÉTABLISSEMENTS

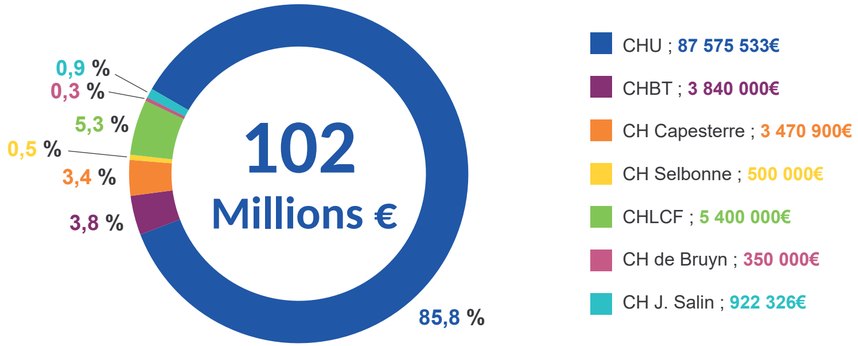

Les crédits de financement des structures et des projets

Les crédits de fonctionnement sont alloués au financement des activités des :

- Établissements (hôpitaux-cliniques) MCO – SSR- PSY- USLD
- Établissements et structures pour personnes âgées, handicapées (EHPAD-MAS-IME-CAMSP-CSAPA ...)
- Associations et professionnels de santé concourant à la prévention, la permanence des soins, les parcours de soins
- De divers intervenants du secteur privé concourant à l'action de l'ARS (communication, hébergement, transports...).

Le FIR finance des actions propres à la région, les autres enveloppes financent le fonctionnement courant des structures.

RÉPARTITION DES RECETTES

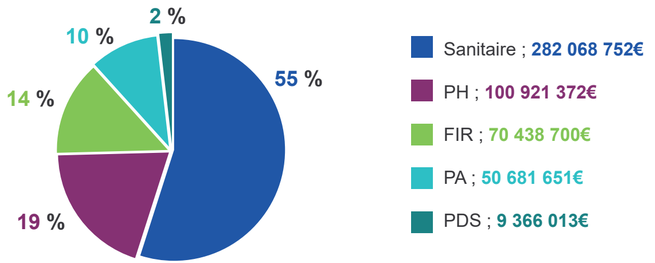

513 millions €

Zoom sur le FIR

Le fonds d'intervention régional finance des actions, des expérimentations et, le cas échéant, des structures concourant :

- Mission 1 : A la promotion de la santé et à la prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie
- Mission 2 : A l'organisation et à la promotion de parcours de santé coordonnés ainsi qu'à la qualité et à la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale
- Mission 3 : A la permanence des soins et à la répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire
- Mission 4 : A l'efficience des structures sanitaires et médico-sociales et à l'amélioration des conditions de travail de leurs personnels
- Mission 5 : Au développement de la démocratie sanitaire.

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS 2022

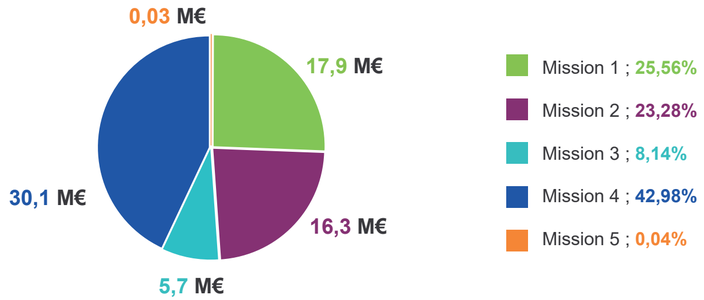

70 millions €

Les aides accordées aux établissements de santé

Au travers des enveloppes sanitaires et du FIR, **104 M€** ont été alloués en trésorerie aux établissements de santé. Avec pour ambition de réduire les dettes et améliorer les délais de paiement.

RÉPARTITION DES FONDS ALLOUÉS EN TRÉSORERIE AUX ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

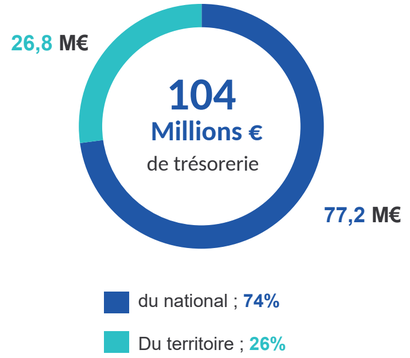

Toutes enveloppes confondues (MIGAC/DAF/ USLD/ FIR) ce sont près de 120 M€ alloués aux établissements sanitaires

- Pour des aides en trésorerie majoritairement
- Des compensations de surcoûts (covid ou activités déficitaires)
- Des crédits abondants la trésorerie pour restaurer les capacités de certains établissements (dispositif 2021 ->2030)

Aides en trésorerie nationale	77 200 000€
Aides en trésorerie régionale (Marge)	9 7690 900€
Aides en trésorerie FIR	17 097 859€
TOTAL TRÉSORERIE	104 058 759€

Surcoûts COVID	2 327 163€
ART 50 : restauration capacités financières	3 756 284€
Activités déficitaires	6 156 310€
TOTAL AUTRES AIDES	15 812 733€

LE SYSTÈME DE SANTÉ

Inspections et contrôles

Domaine médico-social :
- deux EHPAD – Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées
- un IME - Institut Médico-Éducatif
- un SSIAD – Service de Soins Infirmiers À Domicile
- une structure associative de soutien aux PH

Établissements sanitaires :
- trois établissements sanitaires, publics et privés, sur le thème de la gestion des EIAS – événements indésirables associés aux soins
- une PASS (permanence d'accès aux soins de santé) d'un centre hospitalier

Contrôle de la mise en œuvre de la loi sur l'obligation vaccinale Covid-19 des soignants :
- un établissement sanitaire
- un EHPAD et un SSIAD

Pharmacie :
- un grossiste pharmaceutique
- une officine de pharmacie

Transports sanitaires :
- une société de transports sanitaires
- une opération de contrôle de véhicules de transports sanitaires sur la voie publique avec d'autres services de contrôle de l'Etat

Santé – Environnement :
- un EHPAD – contrôle de la gestion des légionelles et DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux)
- un établissement de tourisme – contrôle de la gestion des légionelles
- une usine d'embouteillage d'eau – contrôle de la gestion des eaux de consommation humaine
- une piscine dans un centre médical – contrôle des eaux de baignade

RÉPARTITION DES INSPECTIONS - CONTRÔLES EN 2022

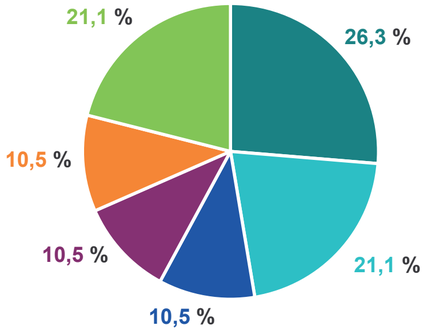

- Domaine médico-social ; **5**
- Établissements sanitaires ; **4**
- Contrôle de la mise en œuvre de la loi sur l'obligation vaccinale Covid-19 des soignants ; **2**
- Pharmacie ; **2**
- Transports sanitaires ; **2**
- Santé - Environnement ; **4**

Réclamations

En 2022, le nombre total de réclamations est en baisse par rapport aux années 2020 et 2021 où l'ARS avait été destinataire d'un nombre très important de réclamations en lien avec la crise Covid 19 (problème de masques, restrictions circulations, dépistages….).

RÉPARTITION DES RÉCLAMATIONS TRAITÉES EN 2022

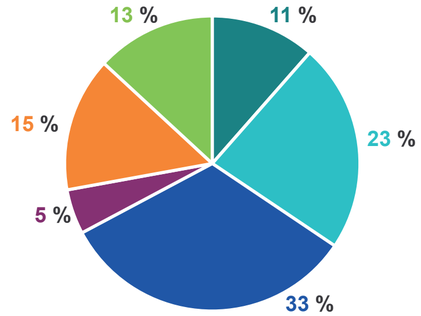

- Gestion de la crise sanitaire covid-19 ; **7**
- Santé environnementale (eau, déchets, élevages, bruit,…) ; **14**
- Établissements sanitaires ; **20**
- Établissements et structures médico-sociales ; **3**
- Secteur ambulatoire (pharmacie, transports sanitaires, médecin libéraux,…) ; **9**
- Autres thèmes (droit du travail, social,…) ; **8**

Partie 8

Accroître la participation des usagers au système de santé

Déploiement du SPIS

110 136 visiteurs (cible 5712) - en baisse par rapport à 2021 (192 210), qui pour rappel avait été une année record avec le lancement de la campagne de vaccination contre la COVID 19 (consultation du site afin d'identifier les sites de vaccination et de dépistage); la promotion du site est à poursuivre en 2023.

Désignation des représentants des usagers dans les CDU

Suite à la campagne de renouvellement des membres, en lien avec France Assos, les CDU ont été renouvelées en 2022. 90% de représentants d'usagers sont désignés, il reste à renforcer la mobilisation sur quelques établissements de santé (région côte sous le vent et Saint-Barthélemy, le CH Irénée De Bruyn n'a pas de RU désigné du fait de l'absence d'association agréée sur l'île). Une association très récemment constituée effectue actuellement les démarches pour pouvoir obtenir l'agrément national. Des RU de cette association pourront donc bientôt être désignés.

La CSA et ses actions

En 2022, un programme d'actions chiffré a été élaboré par les différentes commissions et transmis au directeur de l'ARS. Ce programme ayant été élaboré assez tardivement dans l'année, les présidents ont décidé de limiter leurs actions sur l'année et de reconduire les projets non aboutis en 2023. Néanmoins, plusieurs actions ont été menées associant les usagers et les professionnels autour de réflexions sur des sujets au cœur des préoccupations de la population.

Formation sur la Démocratie Sanitaire

Actions réalisés en 2022

- Un atelier citoyen numérique : une demi-journée de débats, stands d'information et ateliers pratiques pour permettre à la population de parler des freins au numérique, de venir s'informer et trouver l'accompagnement qui lui permettra de faire face aux difficultés qu'elle rencontre dans ce domaine ;
- Des rencontres avec les représentants des usagers des établissements sanitaires et des conseils de vie sociaux afin de connaître et répondre aux difficultés rencontrées au cours de leurs missions et d'harmoniser les pratiques ;
- Des « Ti-kôzés » bien vieillir, il s'agit de 3 sessions de débats organisés sur les thèmes liés à l'isolement et ses conséquences sur la santé, notamment mal-être, problèmes d'addiction, difficultés engendrées par le vieillissement. Ces rencontres ont permis d'échanger sur les besoins et les difficultés vis-à-vis de l'isolement des seniors, recueillir le témoignage des accompagnants ou aidants, parler librement du mal-être qui peut être éprouvé face à l'isolement, recueillir des pistes d'actions visant à améliorer le bien-être de nos seniors ;
- La réflexion sur la création d'une maison des usagers (rencontres et séances de travail avec plusieurs référents et établissements de santé sur le sujet, visite de la MDU de Martinique) ;
- Des visites d'établissements médico-sociaux afin d'avoir une meilleure perception de la vie au sein de ces établissements en vue de répondre aux besoins territoriaux relatifs à l'offre d'accueil et d'hébergement médico-social de la Guadeloupe et des îles du Nord. Visite d'une MAS et d'un EHPAD ;

Ti-Kôzés - Port-Louis

- Une formation sur la démocratie en santé (1.5 jours pour la Guadeloupe, 1 journée pour les Iles du Nord) sessions organisées pour les membres de la CSA et du CTS (échanges théoriques/ateliers et visites d'établissement afin de découvrir sur le terrain comment s'exerce la démocratie en santé) ;
- Les présidentes des CSDU de Guadeloupe, Martinique et Guyane se sont rencontrées régulièrement pour échanger sur les actions menées dans les 3 départements et réfléchir aux possibilités de mutualisation.

Partie 9

Impulser l'efficience interne des ARS

Les grands chantiers du service sécurité et gestion des systèmes d'information

Fiabilisation et mise en place de nouveaux outils de travail

- **Gespage :** mise en place d'une solution de gestion de flux d'impressions sécurisées permettant aux agents de libérer leurs travaux sur l'un des 11 copieurs multifonctions (situés à Baillif, Bisdary, Dothémare et le Raizet) de leur choix. Les documents en attente étant conservés sur le serveur Gespage. Pour ce faire, l'utilisateur doit s'identifier devant le point d'impression à l'aide d'un code personnel.
- **Travaux électriques :**
  - Réaménagement du studio de Bisdary : Travaux de câblage réseau et électrique (passage d'une Fibre optique pour relier le studio au bâtiment principal) afin d'organiser les réunions nécessaires au fonctionnement du CACT.
  - Travaux de sécurisation du Tableau Général Électrique de Bisdary effectués par la société Prestelec pour pallier aux conséquences des coupures EDF répétées qui impactent la salle des serveurs.
  - Mise en service d'un onduleur sur le site de Marie Galante contre les risques électriques comme les coupures de courant, les surtensions, les sous-tensions, etc
- **Sécurisation contre les risques électriques :**
  - Mise en service d'un onduleur sur les sites de Marie Galante et de Saint-Barthelémy contre les risques électriques comme les coupures de courant, les surtensions, les sous-tensions.
  - Suite au passage de La tempête Fiona, remplacement de l'onduleur sur le site de Bisdary
  - Déménagement de l'onduleur du site de Riposte à Jarry vers le site de Dothémare
- **SVP :** Mise à jour de l'application web conçue pour gérer l'ensemble des problématiques SI et des demandes d'assistance pour les agents de l 'ARS.
- **Salles de Réunion :** Remplacement des équipements de vidéo projection par des écrans 65 pouces au 2ème et 3ème étage du bâtiment de Dothémare.
- **Riposte :** Fermeture du site de Jarry et déplacement de 3 régulateurs, 2 infirmières et coordonnatrice au 3ème étage du site de Dothémare. Récupération du matériel informatique (serveurs SI-RIPOSTE, Standard, Téléphones, équipements réseau) pour les installer et stocker à Dothémare.

Sécurité des sites de l'Agence.

- Les sites de Bisdary, de Dothémare et du Raizet sont maintenant équipés par un même outil de gestion des accès. Un seul badge et même badge est utilisé pour accéder à ces 3 sites.

Répartition des marchés passés en 2022

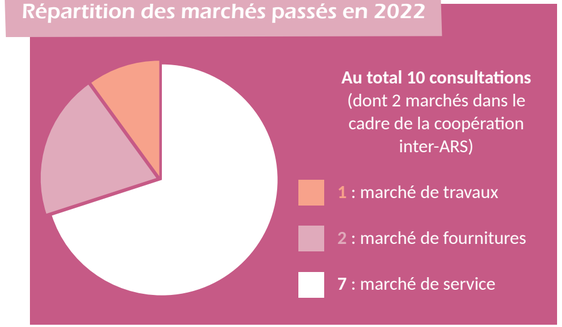

Bilan du dialogue social

L'année 2022 s'est soldée par un dialogue social plutôt apaisé :

Réunions CACT :

- 7 CACT séance ordinaire
- 3 CACT séances extraordinaires, avec présentation de 2 enquêtes administratives

Négociations internes :

- Approbation du règlement intérieur du CACT
- Télétravail : accord signé en septembre
- Démarche collaborative sur la souffrance au travail avec l'Aract

Au total

- **3073** engagements juridiques (dont 1355 sur le budget annexe)
- **2,4 M€** d'engagements sur le budget principal (320 k€ d'investissement)
- **105 k€** de frais de voyages (vols secs moyens et longs courrier au profit des agents de l'ARS en mission)

Composition du parc automobile

- 44 voitures (solde après la vente aux enchères des véhicules de plus de 6 ans et 10 ans et acquisition de véhicules neufs)
- Acquisition de 4 véhicules neufs (électriques rechargeables).

RÉPARTITION DES RECRUTEMENTS EN 2022

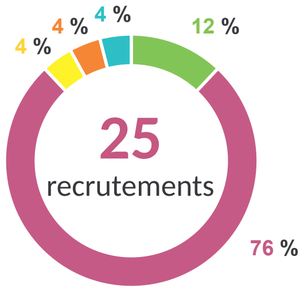

- Contrats publics ; 19
- Comex ; 1
- Apprentissage ; 1
- Intérimaire ; 1
- Fonctionnaires ; 3

3 548 heures de formation

89 857,74€ dépensés

dont (38 879,35€ en frais de déplacement)

Les formations suivies

13 formations en présentiel
11 formations à distance
12 formations hors du département

RÉPARTITION DES DÉPARTS EN 2022

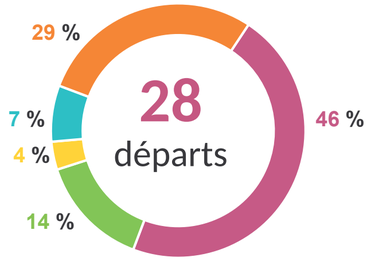

- Fin de contrat ; 13
- Fin de détachement ; 4 (dont 1 comex)
- Fin de contrat d'apprentissage ; 1
- Démission ; 2
- Départ à la retraite ; 8

Taux de saturation du plafond d'emploi dans le respect de la masse salariale

L'exécution en ETPT de l'Agence au 31 décembre 2022 est la suivante:

- **ETPT : 177,13 ETPT d'emplois sous plafond** dont 6,04 ETPT « renfort Covid » (4 ETP), avec une autorisation d'emploi 2022 de **180 ETPT sous plafond** au dernier BR, PARS atterrit à 177,13 ETPT, soit une sous-exécution de 2,87 ETPT et donc un taux d'exécution de 98%; hors ETPT COVID le taux chute à 96% car l'agence a compensé sa « sur-exécution » COVID » avec sa sous-exécution ETPT socle agence.
- **Masse salariale :** L'enveloppe de personnel de l'Agence s'exécute à **13 984 243,40€** en 2022, soit un **taux d'exécution de 99,55%** par rapport au dernier budget voté.

Statuts	Nombre	Observations
Fonctionnaires	84	23 A, 33 B, 28 C
Contractuels de droit public	81	16 CDI : 9 A, 5B, 2C 65 CDD : 25 A, 20 B, 20 C (dont 4 renforts COVID et 3 emplois hors plafond)
Contractuels de droit privé	10	7 cadres, 3 employés
COMEX	3	

Au total 178 agents au sein de l'ARS

Bilan prévention

94 visites médicales
12 visites renforcées
17 aménagements individuels de poste de travail
1 inaptitude temporaire
10 aménagements matériels
13 agents en situation de handicap

432 jours d'arrêts
5 accidents du travail
28 arrêts de travail
9 arrêts isolement COVID
9 prolongations d'arrêts maladie
2 MTT à 50% pour une durée de 3 mois

6 actions de formation SST
2 exercices incendie sur les sites de Dothémare
2 exercices d'évacuation sur les sites de Dothémare
65 agents formés
13,5 jours de formation

2 visites de sites réalisées avec le CACT :

- Baillif
- Raizet

EFFICIENCE INTERNE

Le budget principal de l'ARS

Les recettes encaissées s'établissent à **17,32 M€**, soit **-1,2%** par rapport à 2021 (17,54 M€).

RÉPARTITION DES RECETTES

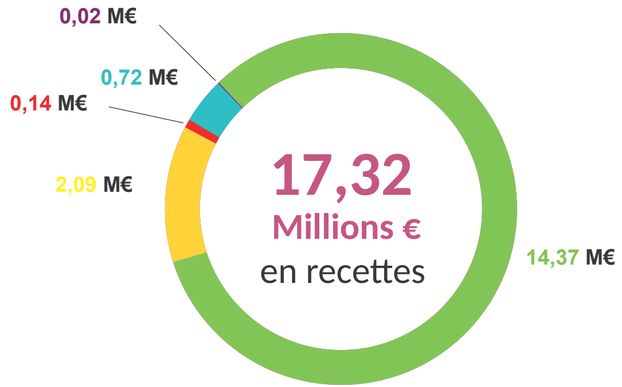

- Subvention pour charges de service public ; 82,9%
- Contribution Assurance maladie ; 12%
- Mission Chlordécone ; 4,2%
- Projet CARES Interreg ; 0%
- Autres financements publics fléchés ; 0,1%
- Recettes propres ; 0,8%

Le taux global d'exécution 2022 ressort à **96,93 %** pour un volume de crédits de paiement (CP) de **17,45 M€**, soit **-0,2 %** par rapport à 2021 (17,5 M€). L'enveloppe de personnel représente **78 %** des dépenses.

Le solde budgétaire 2022 du budget principal de l'ARS Guadeloupe est déficitaire de **-128 682€** et la situation financière de l'Agence est saine avec une trésorerie au 31 décembre 2022 de **1,95 M€**.

VOLUME TOTAL DES DÉPENSES EXÉCUTÉES

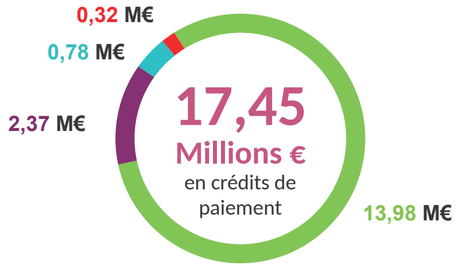

- Personnel ; 80,1%
- Fonctionnement ; 13,6%
- Intervention *(chlordécone)* ; 4,5%
- Investissement ; 1,8%

RÉPARTITION DU TOTAL DES DÉPENSES PAR TYPE DE DESTINATION

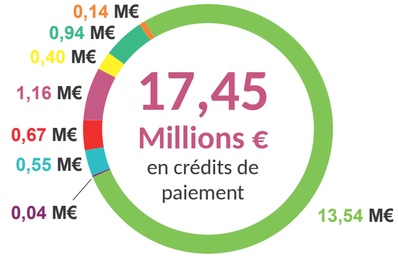

- Masse salariale *(sous plafond)*
- Dépenses de masse salariale *(hors plafond)*
- Autre dépenses liées au personnel
- Frais de structure
- Immobilier
- Réseaux, télécom et informatique
- Mission chlordécone
- ESMS & Aggir Pahos

EFFICIENCE INTERNE

Agence de Santé
Guadeloupe
Saint-Martin
Saint-Barthélemy

ARS de Guadeloupe
Rue des Archives - Bisdary
97113 GOURBEYRE

www.guadeloupe.ars.sante.fr